

Sabordage concerté du 100 % Santé ?

Le gouvernement abandonnera-t-il le 100 % Santé ? Réforme emblématique du premier quinquennat du Président Macron, elle a permis un élargissement de l'accès aux soins de qualité pour tous. Une chose est sûre : le temps est compté et les circonstances de cette disparition programmée pour le moins douteuses.

Initiée en 2019, la réforme du « 100 % Santé », dite aussi du « reste à charge zéro », a été conçue pour permettre l'accès à des soins de qualité et sans restes à charge dans les trois secteurs de l'audiologie, de l'optique et du dentaire, où la prise en charge de l'Assurance maladie obligatoire est extrêmement réduite, sinon inexistante. Six ans après ? Une réelle efficacité pour lutter contre les difficultés économiques d'accès aux soins de qualité.

En effet, malgré les dérives recensées par l'Assurance maladie ou la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), concernant les pratiques non conformes de certains professionnels, force est de constater que ce dispositif a montré son efficacité, particulièrement dans le domaine dentaire et davantage encore dans celui de l'audiologie, où le renoncement aux soins et les restes à charge étaient très élevés.

Son pilotage est assuré par le ministère de la Santé, via son Comité de suivi, qui réunit l'ensemble des parties prenantes, dont les représentants des usagers, contrôle son application, et assure sa nécessaire adaptation en la faisant évoluer, notamment en ce qui concerne le contenu des paniers de soins.

Or, ce comité a été supprimé le 11 avril dernier, par un simple amendement à la loi de simplification de la vie économique, laquelle doit faire l'objet d'un vote solennel en séance plénière de l'Assemblée nationale le 6 mai prochain.

Hasard ou non, concomitamment, les complémentaires santé ont publié leurs propositions visant à resserrer les contrats responsables aux soins essentiels et, en particulier, à limiter les prises en charge du 100 % Santé audio et optique, en rallongeant les délais de renouvellement.

Le gouvernement renoncera-t-il à cette réforme emblématique, alors que d'importants chantiers étaient engagés et risquent de ne pas voir le jour, tels que les évolutions concernant certains paniers de soins ou encore l'évaluation de la qualité et des pratiques des professionnels de santé avec des questionnaires de satisfaction en réflexion/élaboration depuis cinq ans.

Contrairement aux arguments avancés par les auteurs de l'amendement de suppression du Comité de suivi, la réforme du 100 % Santé n'est pas achevée. Il existe encore des lacunes dans le dispositif que, en tant que représentants des usagers, nous avons relayées. Les besoins et les dispositifs médicaux sont en évolution permanente et nécessitent, de ce fait, un suivi au long cours.

Pour les usagers que nous sommes tous, cet abandon serait intolérable. Et plus encore dans le contexte économique que l'on sait pour les Français, d'autant que, dans le même temps, le gouvernement affiche une prétendue volonté de lutter contre les difficultés d'accès aux soins.

A propos de France Assos Santé

Créée en mars 2017, France Assos Santé est l'organisation de référence qui porte la voix et défend les intérêts des patients et des usagers du système de santé. Elle regroupe près de 100 associations nationales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé. Elle forme les 15 000 Représentants des Usagers qui siègent dans les instances hospitalières et de santé publique. Elle prend une part active dans le débat public et porte des propositions concrètes auprès des acteurs institutionnels et politiques pour améliorer le système de santé.

Contact presse : Service communication – 07 56 34 10 86 – communication@france-assos-sante.org